

E FOOT 38

PV N° 389



du jeudi 17 mai 2018



SAISON 2017-2018

Journal officiel du District de l'Isère de Football



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



SOMMAIRE :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> COMITE DIRECTEUR | <input checked="" type="checkbox"/> FUTSAL |
| <input type="checkbox"/> BUREAU | <input type="checkbox"/> RECRUTEMENT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> SECRETARIAT ADMINISTRATIF | <input checked="" type="checkbox"/> REGLEMENTS |
| <input checked="" type="checkbox"/> APPEL | <input checked="" type="checkbox"/> SPORTIVE |
| <input checked="" type="checkbox"/> ARBITRES | <input checked="" type="checkbox"/> STADES MUNICIPAUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> DELEGATIONS | <input type="checkbox"/> STATUT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> ETHIQUE ET PREVENTION | <input checked="" type="checkbox"/> TECHNIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> FEMININES | <input type="checkbox"/> TERRAINS |
| <input checked="" type="checkbox"/> FOOT ENTREPRISE | <input checked="" type="checkbox"/> COMITE PILOTAGE FMI |
| | <input type="checkbox"/> DIVERS |

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 15 MAI 2018

Vœux des clubs pour l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le **vendredi 29 juin 2018**.

Les clubs qui ont des vœux à formuler sont invités à nous les adresser **avant le 22 mai dernier délai**.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

E-foot 38 PV N° 389 du 17 mai 2018

FORFAIT JOURNEE

Du 5-6 Mai 2018

Amende 32 €

VINAY	U13
RO-CLAIX	U13
ECHIROLLES	U13
NIVOLAS	U17
REVENTIN	U17
MANIVAL	U15
PAYS ALLEVARD	U15
CROLLES	D4
RO-CLAIX	FEM A11
TULLINS	D5
TIGNIEU	D5
CVL	D4

FORFAIT GENERAL U19

Du Mai 2018

Amende €

RUY MONTCEAU	U19
ARTAS CHARANTONNAY	U19

FORFAIT GENERAL U15 A8 -U13 FOOT A8

Du 3 Mai 2018

Amende 44 €

GRESIVAUDAN	U15A8
ASCOL	U13
CORBELIN	FEMA8

FM NON RETOURNEE

Du 30 avril-6 mai 2018

Amende 75 €

VAREZE	FEMA8
VALLEE DU GUIERS	FEM U18
BOURGOIN J.	FEM U15
ECHIROLLES SURIEUX	FEM U15
SUD ISERE	U13
QUATRE MONTAGNES	U13
BOURBRE ASF	U13
SASSENAGE	U13
BALMES NORD ISERE	U13
GONCELIN CA	U13
PONT CLAIX FUTSAL	FUT
R.C.A	FUT
PAYS VOIRONNAIS	FUT
J.O.G.A	FUT

FMI NON RETOURNEE

Du 1-5-6 Mai 2018

Amende 75 €

ARTAS	U19
VOREPPE	CHAD
ARTAS	U19
ECHIROLLES	U15
NOTRE DAME DE MESSAGE	D6
VALLEE BLEUE	D6

FM INCOMPLETE

Amende 25 €

VIE ET PARTAGE	FUT
PAYS VOIRONNAIS	FUT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2018.

536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.



b) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 18/05/2018.

536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: REMLI A. – CAPIZZI F. – SAINT FORT R. – BEN SALEM M. – ANAR AKDIM K. – GUEDOUAR R. – GIROUD M. – CICERON F. – MAREY A. – TOUR M. – REMLI A. – CHABANE A. – DARTOIS V. – PARVEDY T. – PARVEDY T. – COTTIER R. – PILLITTERI K. – DOUSSON T. – ASF BOURBRE – ABDELMOULA B. – ARSLANTAS D. – UO Portugal – LEVYN D. – LAURAFoot – BRIOUA M. – LEVYN D. – DJEGHDIR M. – HAGLI G. – VOREPPE – FERNANDES C. – DJEGHDIR M. – ISLE D'ABEAU – SCANNELLA P.

APPEL : FOUR – BRIOUA M.

REGLEMENTS : BASTIEN ROBERT – JARRIE CHAMP – GRESIVAUDAN – ECHIROLLES – ST ANDRE LE GAZ – NOTRE DAME DE MESSAGE – LAURAFoot – SEYSSINET – US PONTOISE – JARRIE CHAMP – FERKANE A. – CLAPERON – PAYS VOIRONNAIS FUTSAL – SEYSSINET – MOS 3 RIVIERES – 2 ROCHERS – FUTSALL DES GEANTS – ST ANDRE LE GAZ – SASSENAGE.

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 15/05/2018

Président : M. GIROUD-GARAMPON H

Présents : A. SECCO (secrétaire), J.M. KODJADJANIAN, G. BISERTA, Y. DUTCKOWSKI.

Excusés : SCARPA V, NODAM R, DENECHERE G, VACHETTA M

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU 15/05/2018
RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel du district de l'Isère.

Président : M GIROUD-GARAMPON H

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. M. KODJADJANIAN, G. BISERTA, Y. DUTCKOWSKI.

DOSSIER N° 29 : Appel du club de **NOYAREY** de la décision de la Commission éthique et prévention prise le 10/04/2018, parue le 12/04/2018, PV N° 384.

Sur la sanction infligée au club : Maintien du score inscrit sur la FMI.

Match: TUNISIENS SMH 2 / NOYAREY –SENIORS – D5– POULE A du 07/04/2018.

La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission éthique et prévention
Maintien du score inscrit sur la feuille de match
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de NOYAREY

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

COMMISSION DES ARBITRES

Permanences du Mercredi 9 et 16 Mai 2018

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : CHAMPELOVIER L. JAMET A. J. SABATINO.

Présents : CHARLES J. KODJAJANIAN JM. VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous les arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au vendredi 17H. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous :

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui

s'effectuera le :

SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents □

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS :

1) les arbitres NON DESIGNES pour une journée et DISPONIBLES sont AUTOMATIQUENT en RESERVE;

Si le JEUDI à J-3 vous n'êtes pas DESIGNES vous devez APPELER LE DESIGNATEUR au 0617146203.

2) Si vous êtes INDISPONIBLES moins de 48H avant la rencontre vous devez APPELER au TELEPHONE le DESIGNATEUR

(SMS et E-MAIL sont INTERDITS) sous peine de suspension.

Notes aux Arbitres officiants en FOOT ENTREPRISES et FUTSAL : une certaine dérive s'instaure au niveau de vos indisponibilités et certains d'entre vous après leurs désignations se mettent indisponible. Ceci est inconcevable, la CDA prendra ses responsabilités envers ces Arbitres.

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS Arbitres :

KOCH Rémy : Transfert de dossier vers district du Rhône. Cette demande doit être effectuée par le district qui vous accueillera. Prenez contact avec celui-ci afin qu'il entame les démarches.

MEZDOUR Moundji : Lu et noté.

COURRIERS CLUBS :

US Corbelin : Absence d'arbitre. Pris note. Information transmise au responsable pour suite à donner.

USJC Foot : Demande d'arbitre transmise au désignateur qui agira dans la mesure de ses disponibilités. Demande de délégation concerne la commission délégation.

FCVB : Absence d'arbitre. Pris note. Information transmise au responsable pour suite à donner.

ESPC : Demande d'arbitre transmise au désignateur qui agira dans la mesure de ses disponibilités. Demande de délégation concerne la commission délégation.

Claix Football : Demande d'arbitre transmise au désignateur qui agira dans la mesure de ses disponibilités

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMITE DE PILOTAGE FMI
Réunion Commission du 15 mai 2018

Présents : MALLET ; GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :

« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

COMMISSION DELEGATIONS
REUNION DU MARDI 15 MAI 2018

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2017-2018.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

Quelques rappels importants pour les délégués

- Les délégués ne sont pas là pour remplir la FMI à la place des arbitres mais pour la contrôler à la fin avec eux et bien la faire contrôler aux 2 clubs afin d'éviter d'éventuelles erreurs.
- Les Délégués ne doivent pas s'engager auprès des clubs concernant des points de règlement afin d'éviter de leur donner de mauvaises informations

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	29/04/2018 04/05/2018	Au	30/04/2018 23/05/2018
COTTIER Raphael	Du	13/05/2018 16/06/2018	Au	13/05/2018 17/06/2018

DESIGNATIONS :

Samedi 19 Mai				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Coupe Isère U15 Repé- chage</i>	VAREZE	SAINT GEOIRS EN VAL- DAINE	BALDINO Cataldo	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U15 Repé- chage</i>	MARTINEROIS	LCA FOOT 38	CICERON Fabien	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U15</i>	SEYSSINET	BOURBRE	GUEDOUAR Ridha	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U15</i>	GIERES	CROLLES	DUTCKOWSKI Yoan	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U17 Repé- chage</i>	SEYSSINS	VALLEE DU GUIERS	MORE Claude	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U17 Repé- chage</i>	NIVOLAS	MANIVAL 2	HUGOT Daniel	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U17</i>	TIGNIEU	CROLLES	BECHET Patrice	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U17</i>	LA MURETTE	ECHIROLLES 2	NAVARRO Sébas- tien	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U19 Repé- chage</i>	SAINT ANDRE LE GAZ	TOUR SAINT CLAIR	REMLI Amar	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U19 Repé- chage</i>	DOMARIN	SEYSSINET	BOULORD Jean Marc	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U19</i>	CROLLES	SASSENAGE	MONTMAYEUR Marc	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère U19</i>	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	MANIVAL	COTTIER Raphael	<i>Frais aux 2 Clubs</i>



Dimanche 20 Mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Challenge Augustin Dominguez	EYBENS 2	VERSOUD	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
Challenge Augustin Dominguez	VER SAU 2	GRESIVAUDAN	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
Challenge Gros Balthazar	UNIFOOT	VALLEE DU GUIERS 2	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
Challenge Gros Balthazar	RUY MONTCEAU	ESTRABLIN	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Réserve	RIVES 2	MOS 3 RIVIERES 3	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Réserve	ASIEG 2	SASSENAGE 2	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère	UO Portugal	COLLINES	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère	SAINT ANDRE LE GAZ	AJA VILLENEUVE	MORE Claude BOUAT Gérard	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 15 MAI 2018

Présents : MM. MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, EL GHARBI

COURRIERS

Rapports délégués officiels : REMLI Amar ; MONTMAYEUR Marc

Courriers des clubs de LA BOURBRE et du FC2A

Courrier des arbitres GIROUD Raphaël et HAGLI Georges

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors et jeunes est à jour au PV numéro 389 sur le site onglet de la commission

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 388 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations

Club de Voreppe, les explications concernant la récidive club ont été données à Mr COHARD

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Les listes seront validées et donc prises en compte dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée. Les vignettes papier n'existent plus et la validation de votre liste sera publiée par le seul PV.

Listes non reçues le 15 Mai 2018 : Anthon, Ascol, Les Avenières, Bizonnes, Bourbre, Cheyssieu, Crémieu, Crossey, Guinéens Grenoble, Domène, Echirolles Surieux, Grenoble Dauphiné, Meyrié, Mistral AC, Monestier, Le Mottier, Nivolas, Noyarey, Olympique Villefontaine, Les Avenières, Pierre Chatel, Le Rachais, Rochetoirin, Ruy-Montceau, Saint André le Gaz, Thodore, Tour Saint Clair, Turcs Verpillère, Turcs Grenoble, UOP, Ajat Villeneuve, Virieu, Vourey

COMMISSION FEMININES

Réunion 15 / 05 / 2018

Présents: J. Issartel, Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.f

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : PONT DE BEAUVOISIN, CLAIX

Les clubs féminins sont priés de donner réponse aux propositions de changement de date ou d'horaires demandés sur footclubs

PLENIERE FEMININE

La plénière féminine aura lieu le 28 juin à 19 h au district

CHAMPIONNAT A 8

D1
CORBELIN : forfait général

COUPE SENIORS A 11 MONIQUE BERT

La finale aura lieu le 10 juin à Moirans

COUPE SENIORS A 8 ISERE :

La finale aura lieu le 10 juin à Moirans

COUPE SENIORS A 8 AMITIE :

La finale aura lieu le 10 juin à Moirans

E-foot 38 PV N° 389 du 17 mai 2018

COUPE U 15

ISLE D'ABEAU – CORBELIN	10 h 30
NIVOLET- VALLEE DU GUIERS	12 H
VILLEFONTAINE ECHIROLLES SURIEUX	12 h
L C A FOOT – 2 ROCHERS	13 h 30
BOURGOIN - CREYS MORESTEL	13 h 30
NIVOLAS - SUD ISERE	15 h
NORD DAUPHINE – VEZERONCE HUERT	15 h
ST SIMEON DE BRESSIEUX- F C 2 A	16 h 30
GRESIVAUDAN- VAREZE	16 h 30

COUPE U 18

Programmation des matchs qui se disputeront sur le terrain principal de St Vérand

VALLEE DU GUIERS - GROUP. SUD DAUPHINE	10H00
EG2F - GROUP FURES ISERE	10H00
RIVES—VAREZE	11H45
CLAIX 2—LCA FOOT 38	11H45
NORD DAUPHINE—PAYS ALLEVARD	13H30
O VALENCE – PONT DE BEAUVOISIN	13H30
CREYS MORESTEL—GF 38	15H15
ABBAYE—EYRIEUX EMBROYE	15H15
ESTRABLIN—ST SIMEON BRESSIEUX	17H00
FC 2A—CHARVIEU	17H00

Semaine du Foot féminin :

La Journée du Foot Féminin aura lieu le samedi 26 Mai à ST VERAND

Au cours de cette journée se déroulera le dernier tour des coupes U 15 F et U 18 F

Lors de cette journée seront honorées les féminines bénévoles

De ce fait merci aux clubs désirant mettre en valeur une ou plusieurs Féminines Bénévoles de faire parvenir un mail à la commission reprenant leur parcours au sein de leur club.

Une journée " Bouchons d'Amour " sera organisée lors de ces festivités

Vous pouvez récolter ces bouchons qui seront centralisés sur le site de ST VERAND

RASSEMBLEMENT DU 2 JUIN

Un rassemblement concernant les U 10F / U13F aura lieu à VOIRON, de ce fait il n'y aura pas de plateau U 10 / U 13 à ST VERAND le 26 mai

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 15 MAI 2018

Présents (e) : LOUIS J., M.J. MUFFAT-JOLY ; CARRETERO C.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Virieu F / FC Voironnais 3: Le samedi 19/05/2018 à 20h (Halle des sports VIRIEU)

INFOS :

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1^{ère} année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé.
Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014)

D1 :

A ce jour, 1 seule équipe accèdera au championnat de Ligue et les 2 dernières équipes à l'issue du championnat, seront reléguées en D2.

D1 : AC Seyssinet reçoit le vendredi à 21h00 jusqu'à la fin de la saison.

D2 : AS Domarin recevra le Mercredi à 20h30 pour la deuxième phase.
FC Voironnais 2 recevra le Jeudi à 20h30 pour la fin de la deuxième phase.

D3 : RC Virieu Futsal 2 recevra le Vendredi à 20h00 pour la deuxième phase.

CALENDRIER PREVISIONNEL D2 et D3 2ème PHASE :

D2 : Domarin AS ; Futsal des Géants ; Nuxerete Fs 38 ; JOGA 3 ; FC Voironnais 2.

Journée 10 phase 2 :

Futsal des Géants / Domarin AS : Le jeudi 24/05/2018 à 19h30 (Gymnase des Saules Grenoble **D3 :** Virieu Futsal 2 ; O.N.D ; F.O Rivois ; FC Voironnais 3.

Journée 10 phase 2 :

Virieu F / FC Voironnais 3: Le samedi 19/05/2018 à 20h (Halle des sports VIRIEU)

COMPETITIONS U13 :

Equipes inscrites :

Futsal des Géants1 ; JOGA1 ; USVO1 et 2 ; FO Rivois1
Journée prévue les 15/04, 22/04, 29 /04, 20/05, 27/05, 03/06, 10/06

3° journée :

FO Rivois / USVO 2 : Date et horaire à confirmer.
Futsal des Géants / JOGA: Date et horaire à confirmer.

4° journée :

Futsal des Géants / FO Rivois pour le Week-end du 26 et 27 Mai
Futsal JOGA1 / USVO Grenoble2 pour le Week-end du 26 et 27 Mai

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 15 MAI 2018

Présents : MM. BOULORD, CHAMBARD, REPELLIN, HUGOT, ROBIN, VITTONI, BONO, GALLIN, PINEAU.

Excusé : M. SEGHIER

FESTIVAL U13 – DEMI-FINALES

Règlement Championnat jeunes

Article 5 - Équipes Réserves

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, **pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.** ([Comprendre que l'article 22 s'applique pour le challenge Festival.](#))

Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U19 ou des U17,

E-foot 38 PV N° 389 du 17 mai 2018

dans leur catégorie d'âge.

La participation des joueurs en surclassement U13 à U19 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

COURRIERS

VEZERONCE HUERT : votre demande d'évocation n'est pas recevable car ne correspond à aucun motif d'évocation. (Joueur suspendu, fraude sur identité, tentative de tricherie) ... voir encadré ci-dessus.

A.S. SAINT ANDRE LE GAZ : réception du diplôme d'éducateur CFF3 de CLEMENT Jean Baptiste, licence n° 67364401.

F.C. ECHIROLLES : match U15 – D3 : lu et noté.

U.S JARRIE-CHAMP (U17), O. VILLEFONTAINE, E.S MANIVAL, F.C. ISLE D'ABEAU, U.S. PONTOISE : courrier et réserve lus, réponses réunion du mardi 22 mai 2018.

DECISIONS

N° 125 : JARRIE CHAMP / ISLE D'ABEAU – SENIORS – D1 – MATCH DU 06/05/2018.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant le courrier officiel du club de l'ISLE D'ABEAU précisant que le bus conduisant les joueurs, s'est retrouvé avec deux pneus crevés à la hauteur de BOURGOIN JALLIEU.

Considérant qu'Hervé GIROUD GARAMPON, vice-président délégué a été avisé de l'infortune du club de l'ISLE D'ABEAU, le dimanche 06/05/2018 à 13 h 28 et qu'il a fait appel à Philippe CLAPERON, officiel du district, pour constater sur place l'information.

Considérant le courrier de Philippe CLAPERON qui confirme que le véhicule du club de l'ISLE D'ABEAU avait bien deux pneus crevés et était donc dans l'impossibilité de poursuivre sa route.

Considérant la décision prise par la LIGUE RHONE ALPES de football lors du match de Promotion Honneur Régional, EVIAN LUGRIN / DOMENE du 14/03/2015, qui avait donné match à jouer (le 12/04/2015), pour la même situation.

Par ce motif, la CR donne match à jouer à une date fixée par la commission compétente.

Dossier transmis à la commission compétente.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°126 : MANIVAL 2 / JARRIE CHAMP 1 – U17 – D2 – POULE A – MATCH DU 05/05/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de JARRIE CHAMP pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de MANIVAL évoluant en U17 D1, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 6 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°127 : MOS 3R 2 / JARRIE CHAMP – SENIORS – D1 – POULE UNIQUE – MATCH DU 29/04/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de JARRIE CHAMP pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de MOS 3R évoluant en REGIONAL 2, Poule E, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 17 matchs, 1 joueur à 14 matchs, 1 joueur à 8 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°128 : COTE ST ANDRE 2 /MOS3R 2 – SENIORS – D1 – POULE UNIQUE – MATCH DU 06/05/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MOS3R pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de COTE ST ANDRE évoluant en REGIONAL 2, POULE C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 17 matchs, 1 joueur à 13 matchs, 1 joueur à 9 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MOS3R pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de LA COTE ST ANDRE.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre PT VEYLE SAONE a eu lieu le 29/04/2018.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°129 : GRESIVAUDAN 2 / VILLENEUVE 2 – SENIORS – D6 – POULE A – MATCH DU 29/04/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de GRESIVAUDAN pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VILLENEUVE évoluant en D1, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 11 matchs, 1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 7 matchs.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de VILLENEUVE évoluant en D1.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre VER SAU 1 a eu lieu le 15 / 04 /2018.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom du joueur : BENARIEB Farid licence n° 2578621116.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de VILLENEUVE pour en reporter le bénéfice au club de GRESIVAUDAN.

Le club de GRESIVAUDAN est crédité des frais de dossier.

Le club de VILLENEUVE est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°131 : DEUX ROCHERS / LIERS – FEMININES A 8 – D2 – POULE A – MATCH DU 05/05/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LIERS pour la dire recevable : (Licences joueuses)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que la joueuse ROMANET Justine, n'était pas qualifiée à la date de la rencontre (licence joueuse U14, ne peut jouer en catégorie sénior)

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de DEUX ROCHERS pour en reporter le bénéfice au club de LIERS.

Le club de DEUX ROCHERS est amendé de la somme de 1 x 30 € = 30 € pour avoir fait jouer 1 joueuse non qualifiée à la date de la rencontre.

Le club de LIERS est crédité des frais de dossier.

Le club de DEUX ROCHERS est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°132: LA MURETTE 2 / ECHIROLLES F.C. 2 – U17 – D2 – POULE A – MATCH DU 05/05/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA MURETTE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES, évoluant en R3, Poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°134 : COTE ST ANDRE FC2 / ST ANDRE LE GAZ – SENIORS – D1 – POULE UNIQUE – MATCH DU 13/05/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST ANDRE LE GAZ pour la dire **irrecevable** : Joueurs brûlés : pas de réserve d'avant match sur la F.M.I.

1^{ère} partie : (sur le fond)

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de LA COTE ST ANDRE évoluant en REGIONAL 2, Poule C, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 17 matchs, 1 joueur à 13 matchs, 1 joueur à 9 matchs.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°136 : NOTRE DAME DE MESSAGE / FROGES – SENIORS – D6 – POULE A – MATCH DU 29/04/2018.

La CR pris connaissance des courriers des clubs de NOTRE DAME DE MESSAGE et FROGES et de M. l'arbitre officiel de la rencontre décide de faire jouer le match à une date fixée par la commission compétente

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°137 : ECHIROLLES 3 / DEUX ROCHERS 1 – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 06/05/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de DEUX ROCHERS pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club d'ECHIROLLES évoluant en REGIONAL 1 EST, POULE B et REGIONAL 3 EST, POULE H.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 16 matchs, 1 joueur à 9 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de 2 ROCHERS pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre DOMBES BRESSE a eu lieu le 29/04/2018.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 138 : ARTAS CHARANTONNAY - SENIORS – D2 - POULE B.

Dossier ouvert pour match non joué (forfait équipe inférieure).

sur le fond : réserve irrecevable car hors délai.

Sur la forme : l'équipe 2 de la VALLEE DE LA GRESSE n'avait pas de rencontre programmée à la date de 29 avril.

Le match référence devait se jouer, le mardi 1^{er} mai (pas le même week-end : art 22 R.G. du District Isère football :

Equipes Réserves :

Les clubs, quels que soient le niveau et la catégorie à 11 auxquels ils évoluent, ayant des équipes réserves engagées dans des compétitions du District, ne peuvent utiliser dans celles-ci, que 3 (trois) joueurs ayant fait plus de 5 (cinq) matchs de championnat avec la ou les équipes supérieures.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DE LIGUE

En vertu de l'article 47 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 30/04/2018 et **se voient donc retirer une deuxième fois 4 (quatre) points** dans leur classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau.

581015 COLL.S. DES GUINEENS DE L'ISERE

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2018.

536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un

délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 18/05/2018.

536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportif

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Lucien BONO

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 15 MAI 2018

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Excusés : F. Agaci / M. Hesni

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U 11

Absence aux plateaux journée 5 Amende 10€

Poule C : Vallée Gresse. Poule E : La Sure ; Voreppe. Poule O : Moirans. Poule R : Charvieu. Poule S : St Hilaire du Touvet 2. Poule T : Mésage 2 ; Champagnier 2. Poule V : VerSau ; Beaucroissant. Poule Y : Beaurepaire. Poule Z : Vallée Guiers 1 ; Vallée Guiers Filles.

C.MAUGIRON 07 77 20 71 86

U13

Challenge Festival Départemental : Le plateau se déroulant à CROLLES est avancé au mercredi 16 mai à 14h. Merci aux 8 équipes concernées par ces deux plateaux de demi-finales de bien respecter l'article 22

IMPORTANT : Tous les matchs en retard doivent être joués avant le 02 JUIN

U15 A 8

Poule A : GRESIVAUDAN 2 forfait général

Poule A : le match 4 MONTAGNES 2 / SUD ISERE 2 du 5 mai est reporté au samedi 16 juin 2018

E-foot 38 PV N° 389 du 17 mai 2018

½° **Finale de la coupe** : Il est rappelé aux quatre équipes concernées de bien respecter l'article 22 des règlements

Responsable : DAN MARCHAL : Tél : 06 24 79 26 38

U15 A 11

Courrier : ECHIROLLES réponse reçue.

RAPPEL : Aucun changement de date possible lors des 2 dernières journées de championnat.

D3 : Poule A : Le match VERSOUD / TOUVET TERRASSE du 12 mai est reporté au mercredi 30 mai 2018 à 19h au stade Agud au Versoud

Responsable : DAN MARCHAL : Tél : 06 24 79 26 38

U17

RAPPEL : Aucun changement de date possible lors des deux dernières journées de championnat.

D3 Poule E : Beauvoir / Mos 3Rivières du 19/05 et reprogrammé au Mercredi 23/05 à 19h00 et non 19h30

MATCHS REPROGRAMMES :

Championnat	Journée	Date Initiale	Date Report	Rencontres Concernées
D2 POULE B	14	17/03/2018	19/05/2018	ST ANDRE LE GAZ / ARTAS CHARANTONNAY
D3 POULE A	10	03/03/2018	19/05/2018	GIERES 2 / GONCELIN1
D3 POULE A	12	17/03/2018	19/05/2018	PAYS ALLEVARD / ST MARTIN URIAGE
D3 POULE E	10	03/02/2018	23/05/2018	BEAUVOIR / MOS 3 RIVIERES 2

U19

RAPPEL : Aucun changement de date possible lors des deux dernières journées de championnat.

D2 Poule C : Ruy Montceau déclarant forfait général

SENIORS

D1 : La rencontre Jarrie / Isle d'Abeau se jouera le 20/05/18, suite à la décision de la commission des règlements

D4 poule A : Crolles 2 / Seyssins 2 du 06/05 : courrier de Crolles 2 déclarant forfait pour ce match

D4 poule E : Charvieu Chav 3 / CVL 38 2 du 06/05 : Courrier de CVL déclarant forfait pour ce match

D5 poule B : Voreppe 2 / Tullins 2 du 06/05 : courrier de l'arbitre constatant l'absence de Tullins donc forfait

D5 poule E : O. Villefontaine / Tignieu du 06/05 : courrier de Tignieu déclarant forfait pour ce match

D6 poule A : N.D.Mesage / Froges se jouera le 10/06/2018

Les co-Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 mai 2018 au dimanche 20 mai 2018

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

vendredi 18 mai 2018
18:30 - 22:00 AJA VILLENEUVE 1/2T Match vétérans à 8 A
AJAT VILLENEUVE/FC ECHIROLLES à 20h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 18 mai 2018
18:30 - 22:00 FC 2A FOOTBALL 1/2T Match vétérans
FC2A/FC PONT DE CLAIX à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 18 mai 2018
18:30 - 22:00 ASIEG 1/2T Match vétérans
ASIEG/OC EYBENS à 20h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 18 mai 2018
18:30 - 22:00 GRENOBLE SPORTS ENTREPRISES Football 1/2T Match vétérans
GSE/FC DEUX ROCHERS 3 à 20h00
samedi 19 mai 2018
12:00 - 18:00 ASIEG TC Match U15 D3
ASIEG/US ABBAYE à 14h00
dimanche 20 mai 2018
13:00 - 19:00 ASIEG TC Match Cp de l'Isère
ASIEG 2/US SASSENAGE 2 à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 mai 2018
12:00 - 18:00 UNITE SP. VILLAGE OLYMPIQUE TC Match U15 D3
USVO/FC VERSOUD à 14h00

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 25 mai 2018 au dimanche 27 mai 2018

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 mai 2018
Interclubs U6 à U9 GF38 à 10h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 27 mai 2018
Match seniors D6
FC2A 2/FC MOIRANS à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 26 mai 2018
Plateau U10 AJAT VILLENEUVE à 10h30
Match U13 D2
AJAT VILLENEUVE/US JARRIE CHAMP à 13h00
Match U13 D3
AJAT VILLENEUVE 2/FC CROLLES 2 à 13h00
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/US ABBAYE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 mai 2018
Plateau U10 FC MISTRAL 2 à 10h30
Plateau U11 FC MISTRAL 1 à 10h30
Match U15 D3
FC MISTRAL 2/FC VALLEE GRESSE 2 à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 27 mai 2018
Match seniors D6
ASGD/FC CHAMPAGNIER 2 12h30
Match seniors D5
GUINEENS ISERE/FC NOYAREY 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 25 mai 2018
1/2T Match vétérans FC2A 2/CATERPILLAR à 20h00
samedi 26 mai 2018
Interclubs U6 à U9 FC2A à 14h00
dimanche 27 mai 2018
Match seniors D4
ASIEG 2/US GIERES 3 à 12h30
Match seniors D2
ASIEG/ES RACHAIS 2 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 mai 2018
Match U13 D3
US ABBAYE/OC EYBENS 2 à 13h30
Match U13 D3
US ABBAYE 2/OC EYBENS 4 à 13h30
Match U13 D4
US ABBAYE 3/AS MARTINEROIS 4 à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 mai 2018
Plateau U10 GF38 1 à 10h30
Plateau U10 GF38 2 à 10h30
Match U13 D4 FC2A 2/FC MISTRAL 2 à 13h30
Match U13 D2 GF38 2/CLAIX à 13h30
dimanche 27 mai 2018
Match U15 PHR
GF38 2/US MILLERY VOURLES à 13h00
dimanche 27 mai 2018
Match Féminines à 11 D1

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 mai 2018

Plateau U11 USVO à 10h30

Plateau U10/U11 USVO à 10h30

Match U13 D3

USVO 2/US SASSENAGE 2 à 13h30

Match U15 D2

USVO/FC ECHIROLLES 3 à 16h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 Mai 2018

BILAN DETECTION GARCONS U14 nés en 2004

Date : Mercredi 4 avril 2018

Clubs organisateurs : FC Creys-Morestel et AS Martinerois

Lieux : Stade du Bracon, Creys-Mépieu et stade Just Fontaine, St Martin d'Hères

Secteurs : Nord (NI) et Sud Isère (SI)

L'encadrement :

NI : Mehdi Benlahrache, Alexandre Hauw, Stéphane Doublet, Thibaut Gautheron & Maxime Clain (C.Technique), Jérémy Hugonnard Roche (DIF), Laurent Gasté, Olivier Zanca et Yoann Lassalle (C. Technique élargie)

SI : David Cazanove (DIF), Sébastien Navas, Eric Monteiro (C.Technique), Hassan Bouachiba, Khalef Hamitouche, Nabil Archi, Hamid Bourechak, Hervé Loizzo (C. Technique élargie)

Le rassemblement

Objectif : retenir une 60ème de joueurs sur l'ensemble des sites, pour participer à la prochaine action de détection.

Rappel des critères FFF dans l'observation et l'évaluation des joueurs

- 1- Etat d'esprit
- 2- Intelligence de jeu
- 3- Aptitudes techniques
- 4- Potentiel athlétique

Contenus :

Echauffement Gardiens de But avec ballon : préventif des blessures et préparation à la séance de Tir/exercices de coordination motrice + interventions sur frappes à 15-20m et avec différents angles de tir

Echauffement Joueurs avec ballon : maîtrise du ballon en mouvement et enchaînement passes courtes puis en alternance avec passes longues

- **3 ateliers** : Phase de jeu : déséquilibrer/finir – jouer combiné à 2 ou 3 pour chercher un joueur lancé dans le dos de la défense

1) SITUATION et 2) EXERCICE

3) EXERCICES de maîtrise du ballon :

- JONGLAGE statique (x50 du pied Droit/x50 du Gauche/x50 de la Tête)
- JONGLAGE en mouvement (x20m)

Matches 11c11 (durée des matchs = 3 séquences de 20min)

X24 Clubs présents : Domarin, VDGFC, Creys-Morestel, OND, FC Vazeze, Estrablin, Nivolas, FCSA, Charvieu, MOS, 2 Rochers, As Martinerois, Grpt Sud Dauphiné, Sud Isère, FC Crolles Bernin, Es Manival, Us Sassenage, GF38, FC Echirrolles, FC Seyssins, AC Seyssinet, OC Eybens, USVO, AS Grésivaudan

Clubs absents (excusés) : FCBJ, La Murette **Clubs absents (non-excusés)** : FCTC

NB joueurs présents : 76 dont **NB de Gardien de But** : 17

NB Total de joueurs retenus sur ces 2 sites : 41 (+ 27abs exc) dont NB de Gardien de But : 8

Commentaires :

Point - : Prise d'initiatives et confiance en soi

- Occuper l'espace dans la largeur et profondeur
- Prise d'informations, orientation du corps et intentions de jeu dans la verticalité

Manque de continuité dans le jeu pour favoriser suffisamment la fluidité et le dynamisme de la circulation du ballon (maîtriser le ballon avant d'enchaîner, être mobile et se rendre disponible – faire des appels, déplacer et jouer en appui ou soutien...)

Point + : Etat d'esprit (mental et mentalité) : concentration, motivation, engagement et persévérance

- Démontrer une bonne image du football dans les savoir-être : attitude responsable des jeunes participants et pleinement mobilisés dans l'action, comportement respectueux des autres joueurs, de l'encadrement, et du matériel mis à disposition
- Maîtrise intéressante des habiletés motrices et qualité dans les aptitudes techniques de base : prise de balle et enchaînement, passes courtes, remises et déviations, tirs...

Tous nos remerciements aux clubs de Creys-Morestel et des Martinerois pour leur accueil et la mise à disposition des installations sportives. Merci également à l'encadrement, disponible, efficace, et indispensable pour le bon fonctionnement de l'opération.

Prochain rassemblement : les joueurs retenus sur les 2 listes ci-dessous, sont convoqués le **MERCREDI 6 JUIN 2018** à 13H30 au **stade Colette Besson**, complexe multi-sports-Espace Colette Besson, 274 ROUTE DES BETHANIES 38430 **MOIRANS**

Liste des 43 joueurs retenus pour la prochaine détection :

NOM	PRENOM	CLUB	POSTE
Dalbegue	Liam	Domarin	DC
Aldon	Dylan	Charvieu	MC
Simonelli	Kaïs	MOS	ATT
Duret	Théo	VDGFC	ATT
Bouras	Théo	FCSA	ATT
Conand	Théo	Creys Morestel	DC
Brotta	Remy	Charvieu	GB
Capel	Joris	Vareze	MO
Traore	Djibril	VDGFC	DC/MC
Fangeat	Kevin	Estrablin	MC
Zanca	Thomas	OND	GB
Rey	Maxime	Charvieu	Ailier
BOUZEROUATA	Mohamed	AS Martinerois	GB
MERINO	Jessy	GF38	GB
ARNAL	Kylian	GF38	GB
EL ABED	Ismaël	FC Echirrolles	GB
CHENEVIERE	Solen	ES Manival	GB
BOUZEROUATA	Hamed	AS Martinerois	DC
DI CHIARO	Sufidynirina	AC Seyssinet	DG
RAFANOMEZANA	Tianny	FC Crolles B.	MC
HANNEDOUCHE	Mathis	GF38	MC
MAATAR	Lounes	OC Eybens	MD
HOSPICE	Liway	GF38	MG
NGAMPI	Christopher	OC Eybens	ATT
MUSCIO	Dominique	AS Grésivaudan	ATT
BAZIN	Mattéo	GF38	DC

BOISSERON	Timéo	ES Manival	DG
JONDON	Anthonin	ES Manival	DD
BRUNI	Vincent	FC Crolles B.	MD/MC
GUISSI	Hedi	GF38	MC
BERARD DELAY	Yanis	GF38	MC
HAMDANA	Dory	FC Echirolles	MD/MC
DI TOMMASO	Noah	FC Echirolles	MG
MERAT	Keryann	FC Echirolles	ATT
TRIBOULLET	Noam	Grpt Sud Dauphiné	DC/MG
STOUCHININ	Gregory	Grpt Sud Dauphiné	DC
CHOUTRI	Gebriel	GF38	DEF/MG
CROUZET	Mattéo	FC Crolles B.	MG
BLAIN	Baptiste	ES Manival	ATT
PERRET	Lucas	ES Manival	MG/MC
DA ROCHA	Diego	GF38	MG
NOVELLI	Jonathan	FC Crolles B.	ATT/MG
BISARO	Clément	FC Echirolles	DC
TOUMI	Tristan	GF38	ATT

Liste des 27 joueurs absents excusés :

NOM	PRENOM	CLUB	POSTE
Breton	Théo	FCSA	Ailier
Jullien	Kevin	FCBJ	MC/DC
De Sousa	Mathis	Creys-Morestel	MO
Catalayud	David	FCBJ	MC
Garde	Remi	FCBJ	ATT
El Bour	Walid	La Murette	MO
Fusero	Noa	FCSA	MC/DC
Beal	Gaspard	FCSA	ATT
Gauverit	Clément	La Murette	Ailier
Magniat	Clément	La Murette	MC
Ben Hadj Salem	Jed	La Murette	DC
Rolland	Maxime	La Murette	DC
Bouabida	Jalyss	FCBJ	ATT
Cano	Enzo	FCBJ	DC
El Amine	Sabri	FCBJ	ATT
Kada	Ryan	FCBJ	DC/LAT
Mascarenhas	Matteo	FCBJ	LAT.D
Messai	Rayane	FCBJ	MO
Pinto	Nolan	FCBJ	LAT.G
Vidon Geni	Joseph	FCBJ	DC
Falco	Lorenzo	MOS	MO
Guedes	Manolo	MOS	DC
Barrascon	Evan	AS Grésivaudan	MIL
Zannou	Florian	OC Eybens	GB
Servera	Kévin	Grpt Sud Dauphiné	DD/DC
Morin	Lucas	OC Eybens	MC/DC
Martins	Cédric	FC Echirolles	MC/MD

**REPARTITION DES CLUBS POUR LES INTERCLUBS
DU SAMEDI 26 MAI 2018**

INTERCLUBS U6 A U9

Répartition des clubs				
Club recevant	Club visiteur 1	Club visiteur 2	Club visiteur 3	Club visiteur 4
Vallée de la Gresse	Eybens	St Hilaire du Touvet		
Pont de Claix	USVO	Belledonne Grés.		
Jarrie Champ	4 Montagnes	Touvet Terrasse		
Rachais	Seyssinet	Notre Dame de Mésage		
Pays Allevard	Claix	ASIEG		
1,2,3 Bouge	St Paul de Varces	Villeneuve		
St Martin d'Uriage	Pierre Châtel	Bajatière		
GF 38	Gières	Monestier		
Martinerois	AS Grésivaudan	Fontaine		
2 Rochers	Manival	Valmontoise	Rives	Moirans
Sassenage	Bourg d'Oisans	Poisat	UOP	Abbaye
Domène	Sud Isère	Echiroles Surieux		
Seyssins	Mistral	La Murette		
FC2A	Crolles	Champagnier		
Le Versoud	Echiroles	St Georges de Commiers		
MOS 3R	ECBF	Formafoot B.V.		
Faramans	Entente Foot Etangs	Estrablin	Reventin	
Beauvoir	Thodore	Cheyssieu	Meyrié	
Beaufort	St Maurice l'Exil	Liers	O.Nord Dauphiné	
Brézins	St Hilaire de la Côte	CVL 38	Collines	Izeaux
ACFC	La Côte St André	Varèze		
Ro-Claix	St Marcellin	St Quentin	St Hilaire Rosier	
Vinay	Versau	Vourey	Polienas	
Chatte	St Siméon Bressieux	Tullins	St Antoine	
Vallée du Guiers	Cessieu	Unifoot	Oyeu	
Valondras	Bâtie Montgascon	Sérézin de la Tour	Balmes N.I.	
Vézéronce	Isle d'Abeau	Cassolard Passageois		
Creys Morestel	FC Bourgoin J.	Bourbre		
FCTC	Nivolas	LCA Foot 38	Ruy Montceau	
Vallée Hien	Domarin	Châbons	Ascol	
ASP Bourgoin	Corbelin	Le Bouchage	Rochetoirin	
Charvieu	Tignieu	Vallée Bleue	O.Villefontaine	Velanne
Dolomieu	St André le Gaz	St Geoire en Valdaine	Lauzes	Le Bouchage

Liste des inscrits :

Nom	Club d'inscription
AIMARD Christophe	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
ALONZO Franck	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
AMELLAL Adam	GRENOBLE FOOT 38
APPLANAT Diane	F.C. SUD ISERE
BELLETON Joris	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
BENHADRIA Abdallah	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BENKHIRA Laurent	F.R.J.E.P. A MEYRIE
BONNET Tanguy	O. ST MARCELLIN
BORSELLINO Kevin	U.S. SASSENAGEOISE F.
BOUTALEB Ines	GRENOBLE FOOT 38
BRIKH Salim	U.S. LA MURETTE
ELARIEK Mohamed ANNULE	A. S. FASSON
FREYNET Manon	F.C. SUD ISERE
FRUTSAERT Amelie	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
LAVOREL Robin	O. ST MARCELLIN
LIMA Frederic	U.S. ST PAUL DE VARGES
MAGADA Abdelmjid	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MOHAMED TICH TICH Youssef	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
MONJAL Camille	VALLEE DU GUIERS F.C.
NOGUEIRA Clara	RIVES SP.
PALMA Maureen	GRENOBLE FOOT 38
PERRIER Benjamin	GRENOBLE FOOT 38
PETITJEAN Antonin	A.C. SEYSSINET PARISSET
POMPEO Michael	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
PONCET Johnny	CLAIX F.
QUAY Sylvain	F.C. COTE SAINT ANDRE
RIVAL Kevin	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
SAINT FORT Robert	C.S. VOREPPE
SARAIVA Remi	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SYLLA Jimmy ANNULE	GRENOBLE FOOT 38
WERNY Etienne ANNULE	A. S. VER SAU
ZANARDI Jules	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB

**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS
EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)**

Note officielle de l'IFF et de la DTN

Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 15 mai 2018

Présents : Patrick MONIER.

Excusés : Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

172. Touvet-Terrasse : noté. Remarque noté pour l'ODJ de la réunion plénière.

173. Fontaine Les Iles vs Métropolitains 2 : noté. Accord CFE.

174. GSE : noté.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Docs Arbitre / Annuaire / Annuaire Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : Liste des correspondants Foot entreprise et à 8 senior
Liste à jour au 20/02/2018, merci de nous signaler toute erreur ou toute modification à apporter.

TRESORERIE

A tous les clubs : Vérifier votre situation de trésorerie auprès de la Ligue AURA et du District de l'Isère. En cas de problèmes, contactez es instances compétentes.

NOTE A TOUS LES CLUBS : RAPPEL

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (BACHELARD ou ESPAGNAC) : Les équipes doivent impérativement prévenir Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24 (service des sports, ville de Grenoble).

NOTE A TOUS LES CLUBS : Réunion Plénière

La réunion plénière de la CFE aura lieu **mercredi 13/06/2018 à 19h00** au siège du District.

COUPES FOOT A 11 ENTREPRISE ET SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, FINALES

Les Finales auront lieu au stade René Perrouault à Champ-sur-Drac.

Coupe de l'Isère, Foot à 11 Entreprise.

Air Liquide – Belledonne : vendredi 01/06/2018, 20h45.

Coupe de l'Isère René Laffond (repêchage), Foot à 11 Entreprise.

ASPTT 1 La Poste – CD Varcès : vendredi 08/06/2018, 20h45.

Coupe de l'Isère, Senior à 8 et Entreprise.

Deux Rochers 1 (D1) – Métropolitains 1 (D1) : vendredi 08/06/2018, 19h15.

Coupe de l'Isère Repêchage, Senior à 8 et Entreprise.

Deux Rochers 2 (D2) – USVO (D1) : vendredi 01/06/2018, 19h15.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J17. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.

Lundi 28/05/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J17. CEA 1 ST – Air Liquide.

Lundi 28/05/2018, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J17. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 28/05/2018, 20h00. Montbonnot.

J17. Exempts : ASPTT 1 La Poste, CD Varcès et GSE.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, Poule D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard à jouer avant le 31 Mai 2018.

Les équipes disposant des terrains en semaine peuvent jouer un match en retard du 15/05/2018 au 31/05/2018 (prévenir la CFE). Vérifier sur le PV qu'un autre match ne soit pas déjà programmé à cette date pour 1 des équipes. La CFE demande aux équipes retourner les FM si des rencontres programmées ont déjà été jouées. Dirigeants vous contacter.

J01. Eybens – Energie Sports.

J03. Martinérois – USVO.
J03. Métropolitains 1 – Jarrie Champ 1.
J03. Eybens – Villeneuve.
J05. Energie Sports – USVO.
J08. Jarrie Champ 1 – Energie Sports.
J08. Métropolitains 1 – USVO.
J09. Métropolitains 1 – St-Martin d'Uriage.
J13. Deux Rochers 1 – Energie Sports.

J16. Métropolitains 1 – Martinérois.

Lundi 14/05/2018, 20h00. Bachelard.

Matches à jouer semaine du 14/05/2018

J16. Villeneuve – Energie Sports.
J16. St-Martin d'Uriage – Deux Rochers 1.
J16. Poisat – USVO.
J16. Jarrie-Champ 1 – Eybens.

J17. Energie Sports – Jarrie-Champ.

Lundi 28/05/2018, 20h00. Bachelard.

J17. USVO – Métropolitains 1.

Lundi 28/05/2018, 20h00. Bachelard.

Matches à jouer semaine du 28/05/2018

J17. Deux Rochers 1 – Eybens.
J17. Martinérois – St-Martin d'Uriage.
J17. Poisat – Villeneuve.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, Poule D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard à jouer avant le 31 Mai 2018.

Les équipes disposant des terrains en semaine peuvent jouer un match en retard du 15/05/2018 au 31/05/2018 (prévenir la CFE). Vérifier sur le PV qu'un autre match ne soit pas déjà programmé à cette date pour 1 des équipes. La CFE demande aux équipes retourner les FM si des rencontres programmées ont déjà été jouées. Dirigeants vous contacter.

J03. Fasson – Métropolitains 2.
J05. Fasson – Touvet-Terrasse 1.
J06. Métropolitains 2 – Fontaine Les Iles.
J09. Fasson – Touvet-Terrasse 2.
J09. Touvet-Terrasse 1 – Fontaine Les Iles.
J11. Fontaine Les Iles – Deux Rochers 2.

J14. Métropolitains 2 – Touvet-Terrasse 1.

Lundi 28/05/2018, 20h00. Bachelard.

J14. Fasson – Deux Rochers 2.

Jeudi 31/05/2018, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Matches à jouer semaine du 28/05/2018

J14. Fontaine Les Iles - ATSCAF
J14. Exempt : Touvet-Terrasse 2.

